



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 décembre 2021

DEPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement  
de Saint-Claude  
Canton de  
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances dans la salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. Grégoire LONG, maire de la commune.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 19  
Le quorum est atteint la séance peut se tenir.

Membres excusés : David GEAY donne pouvoir à Lauriane DAVID  
Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX  
Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG  
*Rachel BOURGEOIS excusée, retard suite à un conseil de classe*

Date de la convocation : 7 décembre 2021

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance du Conseil Municipal : M. Benoit COLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal et présente les réunions tenues depuis la dernière séance :

- o Réunion Exécutif : mardi 2 novembre 2021
- o Réunion Exécutif : lundi 22 novembre 2021
- o Comité Culturel d'Animations : mardi 23 novembre 2021
- o Commission Cadre de Vie – Relations Commerce et Artisanat : jeudi 25 novembre 2021
- o Commission Education – Culture – Vie associative et sportive : lundi 29 novembre 2021
- o CCAS : lundi 29 novembre 2021
- o Réunion Exécutif : lundi 6 décembre 2021
- o 3° et 4° commission : mercredi 8 décembre 2021
- o Visite de Mme la Sous-préfète : mercredi 8 décembre 2021
- o Comité de pilotage Revitalisation Bourg-centre : jeudi 9 décembre 2021

M. le Maire interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021. Aucune remarque n'étant formulée, il sollicite le vote pour l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2021.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les documents présentés au conseil municipal seront projetés sur l'écran installé dans la salle.

## 1 - Affaires Générales et Foncières – Grégoire Long

### A - Aménagement du parvis des écoles et du musée du jouet : approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

M. le Maire présente le projet (diaporama) d'aménagement du parvis des écoles et du musée du jouet. Un changement important intervient au niveau du parvis du musée avec la « désimperméabilisation » des sols et la réouverture du Murgin sur deux parties. La Région BFC est très attentive aux projets de ce type : verdifier les espaces en favorisant la plantation d'arbres, mettre en valeur les cours d'eau etc.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a donc travaillé sur ces thématiques et après plusieurs échanges avec M. le Maire, il a été proposé de mettre en valeur le Murgin par ces réouvertures. Ce projet comporte également un volet pédagogique, puisqu'il s'inscrit au cœur du quartier de l'enfant (écoles, crèche, médiathèque, accueil de loisirs...). L'Agence de l'Eau accompagne la commune pour ce projet, ainsi que le Parc naturel régional du Haut Jura (renaturation du cours d'eau), étant précisé que la mise en valeur du Murgin s'inscrit dans un programme global qui sera décliné sur plusieurs tranches.

M. le Maire présente ensuite l'emprise totale du projet qui s'étend de la rue Anatole France au parking du Musée afin de créer une continuité architecturale entre le centre-ville et le quartier de l'enfant.

- La rue Anatole France crée un lien avec le centre-ville, de la même manière que la rue Proudhon entre la salle des fêtes et le centre-ville. Les places de stationnement dans cette rue basculeront de l'autre côté, de manière à mettre en valeur les commerces ;
- La rue du Murgin comprend les parvis des écoles, de la crèche jusqu'au parking du musée. Un lien avec les nouveaux locaux de l'accueil de loisirs sera favorisé par l'amphithéâtre du musée ;
- Le parking du musée ne sera pas trop modifié, mais agrémenté de plantations et de bosquets ;
- L'esplanade « Manu Comté » sera également aménagée avec des espaces verts et avec l'ouverture du Murgin en face de la banque ;
- Le passage de la « Ravaille » fera également l'objet d'une mise en valeur et sera ainsi intégré à l'ensemble des accès entre le quartier de l'enfant et le centre du bourg ;

La question du stationnement des riverains est également traitée par la création de stationnements couverts de type « carport ». L'objectif est de proposer ces équipements aux propriétaires de jardins, de manière à préserver ces espaces verts privés qui constituent des atouts : la mise en valeur et la protection de ces jardins sont des actions soutenues par les financeurs du projet de revitalisation (Etat et Région BFC).

La présentation du projet comprend des vues et perspectives en 3D sur la réouverture du Murgin devant l'actuel office de tourisme, lequel est amené à être déplacé, ce qui permettrait d'offrir une terrasse agréable.

M. le Maire apporte quelques précisions sur les plantations d'ornements : arbres à fruits, à fleurs, mais également sur les essences choisies pour être plus résistantes au changement climatique (séquoia, cèdre...), tout en conservant la silhouette des arbres jurassiens (conifères).

Une vidéo réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre est présentée aux membres du conseil municipal.

M. le Maire ajoute que l'aire de jeux actuellement située devant la crèche sera déplacée dans l'espace vert de l'ancienne maison de retraite. Le musée du jouet travaille de son côté sur l'accueil des visiteurs à l'extérieur, et sur l'éventuel agrandissement de la boutique.

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel de cette opération d'aménagements urbains et paysagers :

Dépenses	Montant HT
Honoraires	51 410,00 €
Travaux	1 233 880,00 €
<b>Total</b>	<b>1 285 290,00 €</b>

Recettes	Montant
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 30%	385 587,00 €
Région BFC – 30%	385 587,00 €
Département du Jura – 8%	105 000,00 €
Agence de l'Eau – 12%	150 000,00 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 20%	259 116,00 €
<b>Total</b>	<b>1 285 290,00 €</b>

M. le Maire interroge les membres du conseil municipal sur d'éventuelles remarques sur le projet, qu'il soumet ensuite au vote :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 15
- Contre : 3
- Abstention : 0

M. Serge LACROIX ajoute un commentaire sur le vote contre : ce projet n'est pas celui de l'équipe sortante, qui conserve la même position que pour le projet de la salle des fêtes.

M. le Maire précise que le projet de la salle des fêtes a reçu les notifications des financeurs à hauteur de 77,5% (Etat, Région BFC, Département du Jura).

### B - Subventions aux associations 2021

M. le Maire présente le tableau des subventions établi par M. Gilles BEHAGUE. Il est proposé de verser les subventions suivantes :

Association ou organisme	Montant
Les Francas du Jura	37 827 €
La Fraternelle (cinéma)	12 500 €
Comité Culturel d'Animations	5 000 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	335 €
Cinemesis	300 €
Sclérosés en plaques – Massif Jurassien	60 €
Ligue contre le cancer – Comité départ.	50 €
Perce-Neige	50 €
Association Valentin Haüy	50 €
Secours Populaire – Fédération du Jura	50 €
PEP 39	40 €
Les Restos du Cœur	250 €

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

### C - Cession de terrain à M. Daniel PONTA

M. Daniel PONTA - Groupement Forestier 5P – 8, Bief d'Etraz – 39170 Côteaux du Lizon souhaite installer son activité forestière sur la commune de Moirans-en-Montagne. Pour ce faire, il est proposé de lui céder la parcelle cadastrée section AC n°147 d'une superficie de 1 600 m<sup>2</sup> au prix de 16 000 € HT.

M. le Maire soumet ce projet de cession au vote du conseil municipal :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

*Arrivée de Mme Rachel BOURGEOIS à 19h05.*

#### D - Tarifs municipaux 2022

M. le Maire présente une proposition pour les tarifs municipaux 2022, intégrant la location de la grenette récemment mise aux normes PMR-SSI et les locations de salles, les droits de place, les concessions cimetièrre, les redevances et charges locatives, etc...

Cette nouvelle grille tarifaire est soumise au vote du conseil municipal :

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### E - Surtaxe communale Eau Potable 2022

M. le Maire présente ensuite le prix de l'eau. Il est proposé de n'opérer aucune hausse de la surtaxe eau potable en 2022, tout comme en 2020 et 2021. L'augmentation ne concerne que la part assainissement perçue par Terre d'Emeraude Communauté. La surtaxe eau potable est maintenue à 1,98€ HT/ m<sup>3</sup>

Cette proposition est soumise au vote du conseil municipal.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### F - Décisions modificatives

M. le Maire donne la parole à M. Gilles BEHAGUE qui présente les différents comptes devant faire l'objet d'une décision modificative :

#### Amortissement des subventions d'équipement versées et neutralisation

Réserve foncière VERNOTTE Vincent (1980) : 11 599 €

	Dépenses			Recettes		
	Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
Amortissement	6811	042	+ 11 599 €	204182	040	11 599 €
Neutralisation	198	040	+ 11 599 €	7768	042	11 599 €
	<b>TOTAL</b>		<b>23 198 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>23 198 €</b>

#### Fonds de concours Terre d'Emeraude – Fibre optique (BP 2021 : 34 000 € - Appel TEC : 47 070 €)

Dépenses			Recettes		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
204182	20	+ 13 100 €	10222	10	13 100 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 100 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 100 €</b>

#### Dotation pour risques/budget Lotissement Les Cueilles

Dépenses			Recettes		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
6817	68	+ 100 000 €	7478	74	97 700 €
			7351	73	2 300 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100 000 €</b>

#### Travaux en régie – Intégration en investissement

Les travaux réalisés en régie sont les travaux effectués par du personnel rémunéré directement par la collectivité. Afin d'évaluer de façon sincère les différentes charges qui ont contribué à la réalisation de l'immobilisation, la collectivité doit tenir une comptabilité analytique précise. La collectivité doit mettre en place une procédure permettant d'identifier, parmi les

charges, celles qui se rattachent à des travaux en régie et à quelle immobilisation les charges sont à rattacher. En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un "état des travaux d'investissement effectués en régie". Ce document est établi avant la clôture des opérations. L'ordonnateur établit un état distinct par nature de travaux ou par opération ; l'état ventile, pour chaque bien, le coût des matières premières, les frais de personnel et les autres charges indirectes.

L'avantage de la comptabilisation de ces travaux en régie est double : la comptabilisation permet de neutraliser les charges de fonctionnement qui grèvent le résultat d'un exercice par le crédit du compte 722, mais permet également le transfert en investissement (éligible au FCTVA dont le taux de compensation est de 15.761%).

#### Travaux îlot salle des fêtes :

##### En fonctionnement

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
60622	011	+ 3 000 €	722	042	50 000 €
60631	011	+ 2 000 €			
60632	011	+ 5 000 €			
60636	011	+ 1 000 €			
6135	011	+ 14 000 €			
615232	011	+ 1 000 €			
61524	011	+ 3 000 €			
61551	011	+ 1 000 €			
6237	011	+ 3 000 €			
62878	011	+ 7 000 €			
6333	012	+ 10 000 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>50 000 €</b>

##### En investissement

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
2315	040	+ 50 000 €			
2315	23	- 50 000 €			

#### Décision modificative n°1 – Lotissement Les Cueilles

##### Honoraires LAMARTINE non budgétisés

Recette compte 7015 (chapitre 70) 2 083.33 € HT (2 500 € TTC)

Dépense compte 6226 (chapitre 62) : 2 083.33 € HT (2 500 € TTC)

##### Régularisation centimes TVA

Dépense compte 65888 (chapitre 65) : 5.00 €

Recettes compte 7588 (chapitre 75) : 5.00 €.

#### Décision modificative n°1 – Budget Eau

##### Imputation des travaux au chapitre 21

<b>Dépenses</b>		
Compte	Chapitre	Montant
2315	23	- 2500 €
2156	21	+ 2500€



### G - Emprunt – Conditions financières

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la souscription d'un prêt de 800 000 € sur deux exercices, soit 400 000 € pour équilibrer le budget 2021 et 400 000 € pour 2022. M. le Maire rappelle le profil de la dette de la commune, à savoir un désendettement chaque année, qui permet justement de contractualiser de nouveaux emprunts, tout en restant à un niveau d'endettement satisfaisant. Il est probable que les taux d'intérêt remontent en 2022, c'est pourquoi ce nouvel emprunt porte aussi sur 2022, sachant que les conditions du prêt ne prévoient pas de frais sur les 2 tirages. La consultation a été réalisée auprès de 6 établissements bancaires, l'offre la plus intéressante était celle du Crédit Mutuel. Le taux proposé est un taux fixe à 0,65%. M. le Maire rappelle qu'il a délégué au Conseil Municipal pour contracter les emprunts, cette décision n'est donc pas soumise à l'approbation du conseil municipal.

M. Serge LACROIX mentionne que c'est la première fois pour la mairie de Moirans-en-Montagne (choix du Crédit Mutuel).

M. le Maire précise que cette banque souhaite travailler davantage avec les collectivités territoriales.

### H - Personnel – Transformation de poste

M. le Maire propose de mettre à jour le tableau des emplois comme suit :

- Création d'un emploi de Technicien Territorial à temps complet ;
- Suppression d'un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet

Ceci permettra à un agent de bénéficier de la promotion interne, en obtenant le grade de technicien. M. le Maire soumet cette décision au vote des membres du conseil municipal.

**Le résultat du vote est le suivant :**

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

## 2 - Terre d'Emeraude Communauté – Grégoire Long

### A - Habitat – Opération programmée d'amélioration de l'habitat

M. Maxime BACHETTI, chef de projet Aménagement et Habitat présente l'état d'avancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Il rappelle que l'étude Habitat est menée depuis plusieurs mois maintenant en partenariat avec Terre d'Emeraude Communauté, l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) et le Département du Jura. La convention fixant les niveaux de financement de chaque partenaire est en cours de rédaction.

M. Maxime BACHETTI rappelle que Jura Sud a engagé une étude sur l'habitat en parallèle de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec la réalisation d'un diagnostic permettant de déterminer les enjeux pour les 17 communes de Jura Sud. Après concertation avec l'ANAH et le Département du Jura, et suite à l'intégration de Jura Sud dans Terre d'Emeraude Communauté, il a été proposé de réduire le périmètre de l'étude sur Moirans-en-Montagne pour calibrer le nombre de projets pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Celle-ci se traduit par une convention de 3 ans entre Terre d'Emeraude Communauté, Moirans-en-Montagne, l'ANAH et le Département du Jura.

Cette opération a pour objectifs :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Adaptation du logement / maintien à domicile
- Accession dans le centre bourg

Une réunion s'est tenue au mois de novembre 2021, définissant le nombre de projets cible par thématique. Les assemblées délibérantes (conseil municipal de Moirans-en-Montagne et conseil communautaire TEC) se prononceront sur ce projet de convention en février 2022, puis le projet sera soumis à la commission permanente du Conseil Départemental.

Le diagnostic préalable a permis de déterminer que le territoire a un parc locatif peu abondant et peu qualitatif. De plus, on note une concentration de logements vacants importante dans le bourg centre : le taux de vacance est de 19%, et il passe à 28% dans le centre-ville. L'objectif est d'avoir des outils pour combler cette vacance. En outre, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal doit intégrer le fait de réduire la consommation des espaces naturels. Autrement dit, l'enjeu aujourd'hui est de densifier l'habitat. Ainsi, les extensions par le biais de lotissements ne pourront se faire qu'après redensification du centre-ville.

Les enjeux ciblés sur la commune pour les propriétaires occupants :

- La production de nouveaux logements largement tirée par la construction neuve dans les autres communes : un bourg-centre qui perd de son intérêt pour les propriétaires occupants, une population en baisse (léger inversement sur les derniers recensements)
- Des besoins dans le parc ancien en matière d'économies d'énergie,
- Un besoin d'adaptation des logements / une réflexion à porter sur l'accessibilité des immeubles,
- L'offre en maison de ville quasiment inexistante, il faudrait pouvoir développer cette offre.

Les enjeux ciblés sur la commune pour les propriétaires bailleurs :

- Une concentration de la vacance dans le centre-bourg de Moirans, corrélée à la présence de logements dégradés,
- Un parc locatif peu abondant, peu qualitatif et parfois inadapté,
- Une offre de logements conventionnés vouée à disparaître avec le temps... Il est nécessaire de redévelopper cette offre,
- Développer l'offre de petits logements T1 et T2, (meublés ?) mais également des grands logements avec terrain afin d'accueillir des familles.
- S'autoriser à déconstruire du bâti avec peu d'intérêt, à reconquérir les jardins et apporter des éléments qualitatifs dans le parc locatif.

Des objectifs quantitatifs ont été définis pour cette OPAH : au total, le projet prévoit 18 à 19 logements subventionnés par an sur 3 ans.

Proposition objectifs OPAH	3 années initiales			Total 3 ans
	2022	2023	2024	
Propriétaires Occupants – INSALUBRITE	1	1	1	3
Propriétaires Occupants – AUTONOMIE	5	5	5	15
Propriétaires Occupants – HABITER MIEUX	5	5	5	15
<b>TOTAL</b> Propriétaires occupants	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>33</b>
Logements locatifs - Anah conventionnés	5	5	5	15
<b>TOTAL Logements subventionnés Anah</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>48</b>
<b>Accédants Prime à l'accession</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL Logements subventionnés</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>56</b>

La participation prévisionnelle dans le cadre de cette opération pour la commune serait de 121000 € pour 3 ans. M. le Maire complète en indiquant que Terre d'Emeraude Communauté participe à cette opération en prenant en charge l'accompagnement des porteurs de projet : un prestataire sera recruté par TEC pour assurer l'animation de cette OPAH pendant ces 3 années. On peut noter une évolution avérée de l'immobilier à Moirans-en-Montagne depuis quelques temps. Des tènements complets sont rachetés par des investisseurs privés.

M. Maxime BACHETTI rappelle que le fait que Moirans-en-Montagne bénéficie du dispositif « Petites Villes de Demain » permet d'associer le Département du Jura en tant que partenaire financier.

### 3 – Les Commissions municipales

#### A - Commission Etat civil – Affaires sociales – Eddy LUSSIANA

##### Veille sanitaire COVID-19

M. Eddy LUSSIANA communique quelques informations présentées lors de l'audioconférence hebdomadaire organisée par M. le Préfet du Jura. Le taux de circulation du virus est de 750 pour 100 000 habitants cette semaine alors qu'il était de 650 la semaine passée. Le public des tout-petits et des jeunes (19-35 ans) est le plus touché avec un taux de 1 000. On relève 15 suspicions de contamination par le variant Omicron dans le Jura. Ce variant est plus contagieux mais moins virulent que le variant Delta. Le nombre de personnes hospitalisées dans le Jura est de 95, dont 7 en réanimation. Le Jura fait partie des 5 départements les plus touchés. Le protocole dans les écoles est passé au niveau 3. Plus de 5 000 personnes de plus de 65 ans sont éligibles dans le Jura au rappel. Si ce rappel n'est pas fait avant le 15 décembre, le pass sanitaire ne sera plus valide pour ces personnes.

Pour ce qui concerne les marchés de Noël et autres rassemblements, M. le Préfet a bien indiqué qu'il ne les interdirait pas, mais qu'il recommandait d'annuler les manifestations où le port du masque n'était pas garanti. M. Eddy LUSSIANA informe le conseil qu'une réunion s'est tenue le 10 décembre en mairie avec les organisateurs de Noël au Pays du Jouet. A ce jour, le marché de Noël est maintenu, mais sans chapiteau et sans dégustation. Un périmètre sanitaire autour de la place sera instauré avec port du masque obligatoire et contrôle du pass sanitaire. Le port du masque est conseillé pendant les spectacles extérieurs. La gendarmerie sera présente pour exercer les contrôles réglementaires. Il est rappelé que le port du masque et la présentation du pass sanitaire sont obligatoires dans les établissements recevant du public. M. Eddy LUSSIANA ajoute qu'il ne s'agit pas de conditions optimales pour l'événement mais celui-ci n'est pas annulé comme cela été le cas en 2020.

##### Colis Nouvelle Année 2022

M. Eddy LUSSIANA informe le conseil municipal que les colis pour les aînés seront distribués en début d'année 2022. Ils ont été confectionnés avec des produits achetés auprès des commerçants et artisans moirantins. Ils sont destinés aux personnes de plus de 80 ans, ce qui représente environ 50 colis. Mme Sandrine NICOD et Mme Sophie CAPELLI ont pris contact avec les commerçants et artisans : cette année, le colis contient un yoyo, cadeau réalisé par Jura Buis et une carte rédigée par les enfants.

##### Elections 2022

M. Eddy LUSSIANA rappelle les dates des élections l'an prochain :

- Elections présidentielles 2022 : 10 et 24 avril
- Elections législatives 2022 : 12 et 19 juin

#### B - Commission Education – Culture – Vie Associative et Sportive – Rachel BOURGEOIS

##### Les effectifs scolaires

Mme Rachel BOURGEOIS rappelle qu'une ouverture de classe est intervenue en début d'année scolaire. L'Education Nationale examine chaque année l'évolution des effectifs : un courrier a été adressé à l'IEN, pointant la situation particulière de Moirans-en-Montagne. La décision sur le maintien ou non de cette classe supplémentaire sera prise début janvier 2022.

Par ailleurs, les effectifs de la restauration scolaire sont en augmentation constante, cela pose des problèmes pour le respect du protocole sanitaire. Une réflexion est en cours sur la possible ouverture d'une salle de restauration supplémentaire à partir de janvier 2022.

##### Projet Educatif Territorial 2021-2024 – Actions engagées :

Mme Rachel BOURGEOIS présente le travail effectué en comité de pilotage sur l'Objectif 1 du PEDT : « Permettre aux enfants accueillis d'accéder aux structures culturelles, sportives et associatives qui font le « Pays de l'Enfant ». Dans le cadre de l'action n°1 « Ouverture sur le monde », les projets suivants ont été engagés :



- Conférences de Mme Caroline Moireaux (voyage pédestre autour du monde) les 10, 17 ou 24 janvier 2022 à l'adresse des 2 écoles et du grand public (conférence financée par le Comité Culturel d'Animations) ;
- Interventions de l'Ecole de musique Jura Sud avec le groupe « musique du monde » pour les 2 écoles et Tom Pouce ;
- Spectacle scolaire financé par le Comité Culturel d'Animations le jeudi 16 décembre 2021 présenté par M. Louillet « Légendes locales ». Les enfants auront la surprise de la venue du Père Noël

Mme Rachel BOURGEOIS poursuit avec la présentation des travaux à venir pour le comité de pilotage PEDT et notamment :

- Objectif 2 : « Permettre la communication et le travail commun entre les structures pour mieux accueillir l'enfant », dont l'action n°1 est l'accueil des enfants porteurs de handicap et à besoins spécifiques, favoriser une cohésion entre l'école, l'ALSH et les parents pour instaurer un climat de confiance. Pour ce faire, une réunion du comité de pilotage PEDT se tiendra 1<sup>ère</sup> semaine de février 2021 avec le RASED.
- Objectif 3 : « Offrir un environnement propice au développement de l'enfant », dont l'action n°1 porte sur le confort dans les locaux et les espaces. Le but est de faire participer les membres du comité de pilotage aux projets de Tom Pouce, d'aménagement des espaces publics, etc... Cette thématique comprend également la sécurisation des entrées / sorties d'école et du cheminement des enfants (stationnement, bus scolaire etc.).

Mme Rachel BOURGEOIS présente un livre réalisé par les enfants des accueils de loisirs gérés par les Francas du Jura, y compris les enfants accueillis à Tom Pouce. Ce livre met en avant les réalisations artistiques des enfants sur différents sujets.

#### **Journées Européennes des Métiers d'Art 2022 :**

Mme Rachel BOURGEOIS s'est rendue à la première réunion de préparation, le lundi 8 novembre 2021 à l'Atelier des Savoir-faire de Ravilloles. L'événement est prévu du 2 au 3 avril 2022 à l'Atelier des Savoir-faire sur la thématique « Nos mains à l'unisson ». Le nombre de participants est limité à 20 avec vente autorisée. Mme Rachel BOURGEOIS a proposé deux invités d'honneur : M. Jonathan AUSSERESSE et Mme Diane HADJU (lauréats du concours régional des Ateliers d'Art de France).

#### **Livre « Métiers d'Art » :**

Mme Rachel BOURGEOIS présente le livre réalisé par l'association « Villes & Métiers d'Art ». Il est rappelé que la commune a acheté 100 exemplaires de cette édition. Six pages sont consacrées à Moirans-en-Montagne.

#### **C - Commission Travaux – Urbanisme – Environnement – *Benoît COLIN***

##### **Programme de réfection des routes forestières – Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel**

M. Benoît COLIN propose de reporter l'examen de ce sujet à un prochain conseil municipal, le dossier n'est pas encore prêt.

##### **Service public de distribution d'eau potable : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020**

M. Benoît COLIN rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service est établi chaque année, à partir des données du délégataire VEOLIA. Ce rapport a été remis aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation.

Les grandes lignes de ce rapport sont les suivantes :

- Nombre d'abonnés : 967, soit + 2% / 2019
- Prix : 5,76 € TTC au m<sup>3</sup>
- Prix de l'abonnement : 33,77 € / semestre
- Qualité de l'eau : 0 non-conformité en 2020
- Rendement du réseau : 70,1 %
- Encours de la dette : 613 455 €



### Espaces pastoraux – Suivi par la Chambre d'Agriculture du Jura

M. Benoit COLIN informe le conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 10 novembre 2021 en mairie, avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture du Jura. Cette réunion a permis à chacun de s'exprimer et de faire un point sur les parcs communaux loués. Le suivi est effectué chaque année par la Chambre d'Agriculture du Jura.

### D - Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat – Nathalie SAULNIER

#### Opération façades – balcons

Mme Nathalie SAULNIER présente un point d'avancement de l'opération façades et balcons.

- 3 déclarations préalables de travaux ont été déposées et pour certaines validées :
  - ✓ M. et Mme JACQUET
  - ✓ M. et Mme LESOUPLE
  - ✓ M. Corentin LEQUE
- 4 projets sont à l'étude :
  - ✓ M. Jérôme BAGNOL
  - ✓ Mme Patricia BOUILLET
  - ✓ SCI LOANY
  - ✓ M. et Mme Patrice MOREL

Une 2<sup>ème</sup> séance de rendez-vous est prévue en avril 2022 par Mme Marie BIAYS-PRIMAS, architecte en charge du projet. Un point courant janvier devrait être fait afin d'en définir les modalités.

#### Mise en lumière de Moirans-en-Montagne et décorations de Noël

Mme Nathalie SAULNIER rappelle que la mise en lumière de la commune s'est faite le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021, avec la participation des enfants des écoles et des alentours, nombreux, malgré une météo défavorable.

Le Comité Culturel d'Animations a fourni les lampions pour la retraite aux flambeaux. Les enfants ont déambulé de la médiathèque jusqu'à la place de la mairie en passant par la rue du Murgin et la rue Anatole France.

Le Comité Culturel d'Animations a également proposé un vin chaud, l'hôtel le Méléze a servi une soupe de légumes, dont l'intégralité des recettes a été reversée au Téléthon.

#### Fleurissement :

Mme Nathalie SAULNIER informe le conseil que M. MOREL-FOURRIER - Les Jardins de la Fontaine a réalisé l'aménagement floral de la montée d'escaliers de la mairie : les plantes vertes artificielles de très belle qualité imitent à la perfection les plantes naturelles.

### 4 - Questions diverses et communications – Grégoire LONG

M. le Maire présente les remerciements de :

- Mme Nicole MARTIN suite au décès de son époux Claude ;
- La famille BENTALEB suite au décès de M. Mohamadi BENTALEB
- M. Claude GOUGEON et M. Fabrice COMMENT - Banque Alimentaire de Franche-Comté pour le prêt du véhicule communal lors de la collecte.

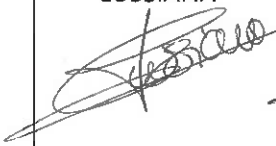
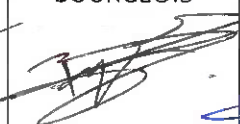

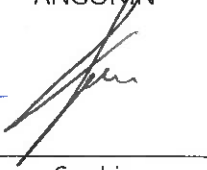



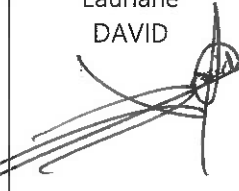


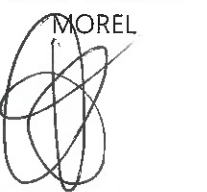
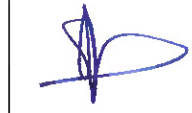

La séance du conseil municipal est levée à 20h20.

Le secrétaire de séance  
Benoit COLIN



Le Maire,  
Grégoire LONG

Les Conseillers Municipaux

Eddy LUSSIANA 	Rachel BOURGEOIS 	Nathalie SAULNIER 	Emmanuel ANGONIN 	Pierre GRANDCLEMENT  Excusé
Bahadir GUZEL 	Didier BERREZ  Excusé	Roseline BONDIVENNE 	Sophie CAPELLI 	Lauriane DAVID 
David GEAY  Excusé	Serge LACROIX 	Laurence MAS 	Marie-Christine MOREL 	Sandrine NICOD 
Cindy PERY 	Alain PITON 